



AVIS

ENQUETE PUBLIQUE relative à un projet de modification d'une installation de télécommunication mobile existante / EPSE (au sens de l'article 17 alinéa 2 lit f du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 (RCI).

Demande n° : DD 110016

Requérant : Swisscom (Suisse) SA – M. M. Corvaglia

Objet : modification d'une installation de télécommunication mobile existante / EPSE

Parcelle n° : 9634, 9635

Feuille n° : 57

Adresse : Route d'Hermance 63

Commune : Collonge-Bellerive

Le dossier et les plans relatifs à la demande subvisée, dont l'objet peut appeler l'application de l'article 14 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) dans la mesure où il constituerait la cause d'inconvénients graves pour le voisinage ou le public, peuvent être consultés à la mairie ou au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (Office des autorisations de construire - rue David-Dufour 5) pendant le délai de 30 jours, dès la première publication dans la Feuille d'Avis Officielle, soit jusqu'au 8 avril 2017.

Pendant ce délai, les tiers intéressés peuvent adresser leurs observations éventuelles au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Collonge-Bellerive, le 6 mars 2017